



affiché le 03/11/25

## DÉCISION DU MAIRE N° 2025 - 156

*Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Location*

### **DOMAINE ET PATRIMOINE**

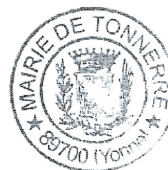
### **BAIL PRECAIRE POUR LA MISE A DISPOSITION DU 13 RUE ROUGEMONT AU PROFIT DES RESTOS DU CŒUR**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant que la nécessité pour l'association des Restos du Cœur de disposer d'un local pour l'accueil des bénéficiaires ;
- Considérant que la Ville de Tonnerre a pris en location, en octobre 2019, par voie de bail, un local situé 13 rue Rougemont, afin de le mettre à disposition de l'association Les Restos du Cœur ;
- Considérant que Madame Linda Michelini et Monsieur Julien Bordais ont acquis l'immeuble sis 13 rue Rougemont ;
- Considérant que les nouveaux propriétaires proposent la mise en location dudit bien ;

### DÉCIDE

- De signer, ou son représentant, un bail précaire avec Mme Michelini Linda et M. Bordais Julien, en qualité de bailleurs, et l'association Les Restos du Cœur « AD 89 », en qualité de bénéficiaire, aux conditions suivantes :
  - Adresse : 13 rue Rougemont,
  - Superficie : 230 m<sup>2</sup>,
  - Durée : du 01/11/2025 au 31/10/2026 ;
  - Loyer et charges :
    - Loyer mensuel : 1 000 € (hors taxes), payable d'avance le 1<sup>er</sup> de chaque mois dont 850€ à la charge de la Ville de Tonnerre et 150€ à la charge de l'association Les Restos du Cœur « AD 89 ».
    - Charges locatives : Les charges prises par l'association Les Restos du Cœur, avec une provision sur l'abonnement et la consommation d'eau, de gaz et d'électricité (fixée à 500 €uros), éventuellement une provision pour entretien des parties communes et 50% de la Taxe Foncière de l'immeuble.
- De signer, ou son représentant, les éventuels avenants.



A Tonnerre, le 30 octobre 2025  
Pour extrait conforme,  
Cédric CLÉCH  
Maire de Tonnerre